

Commission électorale des élections étudiantes 2023/2024

Ordre du jour de la réunion du 20 mars 2024

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des PV du 13 mars 2024.
3. Point sur le quorum
4. Retour sur la communication.
5. Traitement des contestations
6. Discussion sur la campagne neutre
7. Divers.

Composition de la commission électorale

Membres étudiant-es :

| | |
|--|--|
| Nicolas Donnay (Vice président de la commission et représentant UBE) | nicolas.donnay@student.uclouvain.be |
| Justine Havelange | justine.havelange@student.uclouvain.be |
| Alice Pêcheur | alice.pecheur@student.uclouvain.be |
| Eduard Mandan | eduard.mandan@student.uclouvain.be |
| Assia Stitou (représentante UCLouvain-SLB) | assia.stitou@student.uclouvain.be |

Membres de l'UCLouvain désigné-es par le Vice-recteur :

| | |
|-------------------------|--|
| François-Xavier Lievens | francois-xavier.lievens@uclouvain.be |
| Henri Devillez | henri.devillez@uclouvain.be |

Représentante du Vice-Recteur aux Affaires étudiantes :

| | |
|--|--|
| Florence Vanderstichelen (Présidente de la commission) | florence.vanderstichelen@uclouvain.be |
|--|--|

Représentant de l'Administration de la Vie Étudiante :

| | |
|----------------|--|
| Nicolas Gilson | nicolas.gilson@uclouvain.be |
|----------------|--|

Commission électorale des élections étudiantes 2023/2024

Représentante St Louis

Laurence Albert

laurence.albert@uclouvain.be

Suppléances :

Véronique Eeckhoudt

veronique.eeckhoudt@uclouvain.be

Olivier Pereira

olivier.pereira@uclouvain.be

Auriane Lamine

auriane.lamine@uclouvain.be

Permanent-es AGL en soutien logistique

Juliette Collard (Juridique - Remplace Ysaline)

jcollard@aglouvain.be

Louis Lanneau (Communication, Graphisme)

l.lanneau@aglouvain.be

Ysaline Matthis (Actuellement indisponible)

ymatthis@aglouvain.be

Bryan Meganck (Coordination générale)

bmeganck@aglouvain.be

Approbation de l'ordre du jour

Approuvé en l'absence de contestation

Approbation des PV du 13 mars 2024.

Le document n'est pas encore disponible

Point sur le quorum en présence des porte-paroles et candidat-es indépendant-es :

St-Louis s'en sort très bien, il-elles en sont à quasi à 20%.

Woluwe en est seulement à 8%

Agro est un peu faible par rapport à d'habitude.

Par rapport à Alma, il-elles ne réagissent pas sur la conversation globale car il-elles ne se sentent pas assez concerné-es. Justine est en contact avec elleux pour fournir les infos et ressources nécessaires mais est d'accord sur le fait que les votes sont insuffisants.

Commission électorale des élections étudiantes 2023/2024

FSM assez faible aussi. Une descente d'auditoire est prévue demain en bac 1. D'autres descentes sont prévues aujourd'hui. Il faut remplir les shifts dans les Excels. Malheureusement, il n'y a qu'une liste qui a rempli l'Excel.

Pendant la pause, il faudrait afficher le QR code.

Il faudra également distribuer des tracts à la sortie des auditorios car ça fonctionne.

Il serait peut être efficace de se poster aux événements des 5/10 miles.

Il y a encore du travail à faire au vu du nombre de gens présents à la grand place.

Il y a eu des refus de professeurs pour des descentes d'auditoires. Ça peut se comprendre mais cela reste un obstacle. Il faut aussi aller en master et pas seulement cibler les bacheliers.

Aussi, qu'en est il de leur engagement contractuel de faire la promotion des élections ?

Une question émane de Saint-Louis pour savoir si il faut revoter sur place si jamais les 20% de quorum ne sont pas atteint

- Oui, et il en va de même pour les autres conseils de site.

A St-Louis, ils ont transmis le QR code aux profs qui le diffusent à la pause et vont voir les gens dans les files également.

Concernant les descentes d'auditoires refusées, malheureusement on ne peut pas faire grand chose.

L'année dernière, l'université de St-Louis a partagé sur tous ses réseaux la communication institutionnelle. Quand cela va-t-il être fait pour UCLouvain ?

- Justine a fait un post sur Student@Uclouvain mais il semble y avoir un bug. Concernant les réseaux de l'UCL, elle a contacté l'AREC pour le faire mais est restée en attente de réponse.

Il n'y a pas de retard sur le quorum au premier jour. Il ne faut donc pas s'alarmer. Il ne faut cependant pas se relâcher non plus.

Retour sur la communication.

A-t-on bien ciblé tous les gros événements ?

Commission électorale des élections étudiantes 2023/2024

- Les différents collectifs ont été contactés mais tout le monde n'est pas conciliant. Notamment l'Organe qui refuse de diffuser la com des élections.

Une TDK est prévue ce soir.

Début du huis clos de la COMELEC :

Traitement des contestations

Une contestation a été introduite en bonne forme à propos de la descente d'auditoire par un candidat de la liste Pakomak

Le porte-parole de la liste et le candidat en ont été informés et ont répondu à la contestation dans les 48 h.

La commission a répondu ceci :

- Elle constate la remise en cause formulée dans le courrier et encourage à poursuivre dans ce sens.
- Elle a décidé de ne pas imposer de sanctions au sens du Règlement électoral. En revanche, elle encourage à participer à une formation à la communication non-violente auprès d'Univers Santé.
- Elle informe que cette situation fera l'objet d'un suivi auprès du Vice-Recteur aux affaires étudiantes et ce courrier sera également conservé dans les archives de la Commission électorale ainsi que transmis à la nouvelle qui prendra notre suite au cours de l'année académique prochaine.

Une contestation a été introduite à propos du nom de liste PAKOMAK, présentant une discrimination envers une orientation politique

Cette contestation est irrecevable parce que introduite hors délai. Elle devait l'être dans les 48h qui suivaient les publications de la liste provisoire des candidatures.

Discussion sur la campagne neutre

Depuis l'année dernière, on laisse l'autorisation de re partager la campagne neutre avec les pages de listes. On se rend compte cette année que plusieurs pages continuent leur communication de liste. Le règlement tel qu'il est écrit ne permet rien contre ça.

- Il y a eu un rappel des grandes lignes directrices et de l'interprétation qui est faite du REGELEC.
- Il faudra faire une liste de ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas sur les réseaux. C'est très embêtant de changer les règles en cours de route. Cette liste devra



Commission électorale des élections étudiantes 2023/2024

expliquer l'idée derrière ces règles et ne devra pas avoir pour vocation de décrire une liste exhaustive des situations autorisées ou non.

Fin de la comelec.